



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Siège du CDGFPT

BP 465

Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris

97100 BASSE-TERRE

☎ :0590.99.45.00 📠 :0590.99.45.20

C.A.P. compétente pour la catégorie :  
A  B  C

---

## PROROGATION DE STAGE

**Principe :**

Le stage peut être prorogé pour une période définie si le stagiaire ne montre pas d'aptitudes professionnelles suffisantes.

---

COLLECTIVITE OU ÉTABLISSEMENT : .....

NOM : .....

PRENOM : .....

GRADE : .....

DATE DE NOMINATION STAGIAIRE : .....

L'AGENT BENEFICIE D'UN ENCADREMENT : OUI  NON

L'AGENT A EU CONNAISSANCE DE L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE QUI LUI EST REPROCHEE : OUI  NON

SI OUI, LE : .....

DATE D'EFFET DE LA PROROGATION : .....

DUREE DE LA PROROGATION : .....

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
**L'autorité territoriale** (signature et cachet)

**▶ JOINDRE :**

- les missions détaillées de l'agent ou la fiche de poste
  - le rapport argumenté de l'Autorité Territoriale
  - la copie du dossier « suivi du stagiaire »
- 

**AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Cadre réservé au Centre de Gestion

<input type="checkbox"/> <b>FAVORABLE</b>	
<input type="checkbox"/> <b>DEFAVORABLE</b>	